

**ORGANISATION DU TIR SPORTIF**

**10 MÈTRES**

**2009 / 2010**

Additif régional au règlement de GESTION SPORTIVE F.F.TIR  
Section Compétition 2009-2010

## **SOMMAIRE**

Calendrier SECTION COMPETITION 2009/2010.....	1
Catégories d'Âges .....	2
Critérium Régional des Ecoles de Tir .....	3
Pistolet - Carabine - Arbalète - Cible Mobile .....	6
Championnat des Clubs Carabine et Pistolet 10m et Carabine et Pistolet 10m Ecole de Tir .....	12

## CALENDRIER SECTION COMPETITION 2009/2010

### DECEMBRE 2009

- 06 Date limite Championnats Départementaux des Clubs Carabine et Pistolet 10m  
06 Date limite Championnats Départementaux des Clubs Ecoles de Tir 10m

### JANVIER 2010

- 09 Chpts RÉGIONAUX DES CLUBS CARABINE et PISTOLET ECOLES DE TIR 10M PALAISEAU  
10 Chpts RÉGIONAUX DES CLUBS CARABINE et PISTOLET 10M PALAISEAU  
10 Date limite des Chpts Départementaux 10m - arbalète field, arbalète match, cible mobile  
17 Date limite des Chpts Départementaux 10m - pistolet, carabine  
30 et 31 Championnats REGIONAUX 10m ARBALETE FIELD VILLEMOMBLE  
30 et 31 Championnats REGIONAUX 10m ARBALETE MATCH VILLEMOMBLE  
30 et 31 Championnats REGIONAUX 10m CIBLE MOBILE VERSAILLES  
31 Date limite du CRITERIUM des ECOLES DE TIR échelon Club

### FEVRIER 2010

- 06 et 07 CHPTS DE FRANCE DES CLUBS 10M et ECOLES DE TIR 10M AUBAGNE  
13 et 14 Championnats REGIONAUX 10m CARABINE et PISTOLET PALAISEAU  
14 Date limite du CRITERIUM des ECOLES DE TIR - Tour Départemental

### MARS 2010

- 21 CRITERIUM REGIONAL DES ECOLES DE TIR CHELLES  
29 au 04/04 CHAMPIONNATS DE FRANCE 10m - Toutes disciplines MONTLUÇON

### **R A P P E L**

Les tireurs devront être en possession, dès les CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX, de la licence de la saison en cours, enregistrée par le service licence de la FFTIR au minimum un mois avant la date du 1<sup>er</sup> championnat et validée par :

- le médecin, attestant de leur aptitude à la compétition,
- le Président du Club, certifiant, dans le cas d'un mineur, être en possession de l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale.

La licence ne comportant pas de photo, une pièce officielle justifiant de l'identité pourra être demandée.

Les Clubs n'ayant pas encore réglé les engagements de leurs tireurs aux différents championnats de la saison 2008/2009 ne pourront pas participer aux championnats de la saison 2009/2010.

Le montant des factures de championnats doit être réglé intégralement.

Ne pourront être déduits que les engagements des tireurs ayant prévenu préalablement la Ligue de leur absence ou n'ayant pu participer pour cas de force majeure (sur présentation d'un justificatif).

## CATEGORIES D'AGES : SAISON 2009/2010

Poussins	PF ou PG	nés après le 31/12/99
Benjamins	BF ou BG	nés entre le 01/01/98 et le 31/12/99
Minimes	MF ou MG	nés entre le 01/01/96 et le 31/12/97
Cadets	CF ou CG	nés entre le 01/01/93 et le 31/12/95
Juniors	JF ou JG	nés entre le 01/01/90 et le 31/12/92
Dames ou Seniors 1	D1 ou S1	nés entre le 01/01/65 et le 31/12/89
Dames ou Seniors 2	D2 ou S2	nés entre le 01/01/50 et le 31/12/64
Dames ou Seniors 3	D3 ou S3	nés avant le 01/01/50

### RAPPEL

#### GESTION SPORTIVE FFTIR 2009-2010, § I.A.1.1. - PARTICIPATION/**Conditions**

Tout concurrent ayant pris, sur prescription médicale dans le cadre de l'A.U.T. (autorisation d'utilisation à des fins thérapeutiques, valable 1 an), des produits inscrits sur la liste des substances interdites devra en faire la déclaration au secrétariat de la manifestation, avant le début de son tir. Dans ce cas, il peut participer et figurer au palmarès sauf pour les produits bêta-bloquants conduisant au Hors-Match (HM). Lorsque cette déclaration est faite seulement au moment de son contrôle antidopage, le concurrent n'est pas inscrit au palmarès.

#### GESTION SPORTIVE FFTIR 2009-2010, § I.A.1.4. - PARTICIPATION/**Surclassements**

Le surclassement est autorisé dans toutes les catégories pour les adultes (D2, D3, S2 et S3). Exemple : S2 en S1 ou encore D3 en S1.

Pour les catégories jeunes, les possibilités de surclassements sont définies comme suit :

- dans toutes les épreuves de la discipline Ecoles de Tir, le surclassement est interdit quelle que soit la catégorie d'origine, sauf en cible mobile pour les BF en BG et les MF en MG et en plateau pour les BF en BG, les MF en MG et les CF en CG.

- en règle générale, dans les épreuves de toutes les autres disciplines, seul le simple surclassement est autorisé pour les catégories MF et MG, le double surclassement est autorisé pour les catégories CG et CF. Il peut ne pas l'être en fonction des spécificités des différentes disciplines et épreuves.

**I - REGLES GENERALES**

**I.1 - Participation :**

Dans le cadre du Critérium « Ecoles de Tir » les surclassements sont interdits.  
Un tireur ne peut donc concourir que dans sa catégorie réelle, définie par sa date de naissance (voir tableau page 2).

**I.2 - Disciplines :**

Carabine 10 mètres (154) et Pistolet 10 mètres (150) suivant le règlement F.F.Tir appliqué aux Ecoles de Tir.

**II - CRITERIUM ECHELON CLUB**

**II.1 - Date et lieu :**

Ils sont fixés par les clubs dans la limite de la période déterminée par la Ligue.  
**Date limite : 31 janvier 2010.**

**II.2 - Qualification :**

L'accès au Critérium Echelon Club est libre.

**II.3 - Buts :**

Effectuer un tir de sélection pour accéder au Critérium Départemental.

**II.4 - Résultats :**

Dans les trois jours qui suivent le Critérium Echelon Club, chaque club envoie à son Comité Départemental le palmarès de la compétition dans lequel seront indiqués les places, les points et le détail des séries en vue d'éventuels barrages. Ce palmarès permettra au Comité Départemental de définir en fonction des places disponibles les tireurs qualifiés au Critérium Départemental.

Date limite d'envoi aux Comités Départementaux : le **3 février 2010**.

### **III - CRITERIUM DEPARTEMENTAL**

#### **III.1 - Date et lieu :**

Ils sont fixés par les Comités Départementaux en accord avec les clubs du Département.

**Date limite : 14 février 2010.**

#### **III.2 - Qualification :**

Les principes de qualification au Critérium Départemental sont les suivants :

Pour chaque discipline et dans chaque catégorie sont qualifiés :

- Le 1<sup>er</sup> de chaque club quels que soient ses points,
- Ensuite, et en fonction du nombre de postes disponibles définis à l'avance par le Comité Départemental, les autres tireurs ayant réalisé les meilleurs points lors du Critérium Echelon Club.
- Les ex-aequo seront qualifiés au Critérium Départemental hormis si leur nombre provoque un dépassement trop important, auquel cas, la sélection s'effectuerait suivant les règles de barrages pour ces disciplines.

**Exemple** : Si dans un département 5 clubs participent à ce Critérium, pour une discipline dans une catégorie donnée, le premier de chaque club sera qualifié. Le Comité Départemental ayant attribué 15 places, les 10 autres tireurs à qualifier seront déterminés par leur score réalisé lors du Critérium Echelon Club.

**NB** : Le nombre de places attribuées par le Comité Départemental devra être dans tous les cas supérieur de 5 places au nombre d'Ecoles de Tir du département.

**Exemple** : S'il existe 7 clubs dans le département, le nombre minimum de places devra être de 12 par discipline et par catégorie.

#### **III.3 - Buts :**

Donner le titre de Champion du Critérium Départemental en individuel.

Effectuer un tir de sélection pour accéder au Critérium Régional.

#### **III.4 - Résultats :**

A l'issue du Critérium Départemental, chaque Comité Départemental :

- transmet par e-mail le palmarès de la compétition (établi sur Excel selon l'exemple qui sera adressé par la Ligue aux responsables départementaux) à Ghislaine BRIEZ ([gbriez@fftir.org](mailto:gbriez@fftir.org)) et à la Ligue ([mmazerolle@lrtidf.org](mailto:mmazerolle@lrtidf.org)) et l'envoie par courrier à la LIGUE. Ces palmarès permettront de définir les tireurs qualifiés au Critérium Régional et d'établir le plan de tir.

Date limite de réception à la Ligue : le **17 février 2010** (il ne sera pas tenu compte des documents reçus hors délai).

- adresse à la Ligue les fiches d'inscriptions individuelles des tireurs ayant participé au tour départemental (voir modèle ci-joint), classées par ordre alphabétique, pour permettre l'enregistrement des tireurs qualifiés, l'édition des factures et des fiches planning.



**SECTION COMPETITION 10M 2009 / 2010**  
**PISTOLET, CARABINE, ARBALETE MATCH et FIELD, CIBLE MOBILE**

Les règles générales, ainsi que les règles spécifiques, de la SECTION COMPETITION PISTOLET, CARABINE, ARBALETE MATCH et FIELD, CIBLE MOBILE 10M sont définies dans le règlement de GESTION SPORTIVE F.F.TIR 2009-2010.

**RAPPEL**

GESTION SPORTIVE FFTIR 2009-2010, § I.A.1.2. - PARTICIPATION/**Dérogations**

La participation à toute compétition autre que les échelons officiels de la Section Compétition ne saurait être prise en compte comme tir de qualification ou de remplacement.

Si, pour raison valable, un tireur ne peut participer à son championnat départemental ou régional, il peut exceptionnellement être autorisé à tirer dans le championnat équivalent d'un autre département ou d'une autre ligue.

Pour cela il demandera l'autorisation, sous couvert de son Président de Club - et du responsable de la GESTION SPORTIVE au niveau régional - au président de son comité départemental ou de sa ligue, ainsi qu'au président du comité départemental ou de la ligue d'accueil.

Les dérogations demandées pour le niveau national sont données uniquement par la Direction Technique Nationale. Elles sont automatiques en cas de convocation par la Direction Technique Nationale à la date des épreuves de la Section Compétition. Si les dates diffèrent, la participation aux épreuves de la Section Compétition est obligatoire. Ces demandes motivées transiteront par le responsable GESTION SPORTIVE de la ligue qui y apposera son avis et les transmettra à la FFTir.

Dans le cadre des disciplines à quotas, où la participation au Championnat Régional est obligatoire, elles ne seront accordées qu'à certaines conditions.

Pour être prises en compte, elles devront être impérativement accompagnées d'un résultat, indispensable pour le classement du tireur au palmarès du championnat régional concerné.

**I - CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX**

**I.1 - DATE ET LIEUX :**

La date limite d'organisation des Championnats Départementaux est fixée au  
**10 JANVIER 2010 (arbalète field, arbalète match, cible mobile)**  
**17 JANVIER 2010 (carabine, pistolet)**

Les lieux sont fixés par les Comités Départementaux.

**I.2 - INSCRIPTIONS :** se référer aux directives des Comités Départementaux.

**I.3 - ACCÈS AUX CHAMPIONNATS REGIONAUX :**

**I.3.1. QUALIFICATION**

Arbalète Field 10m (108), Carabine 10m (104), Pistolet 10m (100)

La qualification des tireurs aux championnats régionaux dans l'une de ces disciplines, pour laquelle un nombre de places a été déterminé en fonction des catégories, est obtenue en classant les tireurs à l'aide du résultat qu'ils ont réalisé lors du Championnat Départemental (voir tableaux pages 9 et 10).

**Les tireurs ayant réalisé les meilleurs points sur l'ensemble de la Ligue seront avertis de leur qualification (et de leurs horaires de passage lorsqu'il y a plusieurs possibilités) par leur club à partir du 16 janvier (Arbalète Field) et du 23 janvier 2010 (Pistolet et Carabine).**

Arbalète match 10m (107), Cible Mobile 10m (109), mixte 10m (110), Pistolet Standard 10m (103), Pistolet Vitesse 10m (102)

L'accès aux Championnats Régionaux est libre à condition d'avoir tiré l'épreuve concernée lors de l'échelon départemental.

### **I.3.2. PLAN DE TIR DES CHAMPIONNATS RÉGIONAUX**

Cible Mobile : Les championnats se dérouleront à partir de 14h le samedi et de 8h30 le dimanche.

Les tireurs doivent indiquer sur leur fiche d'inscription la demi-journée à laquelle ils souhaitent tirer.

Pistolet 10m, Pistolet Vitesse 10m, Pistolet Standard 10m, Carabine 10m :  
il n'y a pas de choix de série.

Les tireurs doivent tirer dans la série correspondant à leur catégorie ou dans celle qui sera déterminée par la Ligue.

Arbalète Field, Arbalète Match :

A l'issue de leurs tirs départementaux, les tireurs choisissent, sur les horaires des championnats régionaux, les 3 séries dans lesquelles ils peuvent venir tirer. Ils indiquent ce choix au responsable départemental chargé des inscriptions aux régionaux afin que ce choix figure sur le palmarès du département qui sera transmis par e-mail à Ghislaine BRIEZ et Dominique ESNAULT.

Les plans de tir des qualifiés par série seront adressés aux Présidents de Club concernés. Ils pourront aussi être consultés sur le site internet de la Ligue (<http://ligue.idf-tir.org/>).

## **II - CHAMPIONNATS REGIONAUX**

### **II.1 - DATES ET LIEU :**

<b>Arbalète Field 10m</b>	<b>Samedi 30 et dimanche 31 janvier 2010</b> Stand Marcel Girard Allée des Genoux Blancs 91360 VILLEMORISON S/ORGE
<b>Arbalète Match 10m</b>	<b>Samedi 30 et dimanche 31 janvier 2010</b> Stand de Tir de Villemomble Stade Claude Ripert, rue de Neuilly 93250 VILLEMOMBLE
<b>Cible Mobile 10m</b>	<b>Samedi 30 et dimanche 31 janvier 2010</b> Stand de Tir de Versailles 2 Route de St Cyr 78000 VERSAILLES
<b>Pistolet et Carabine 10m</b>	<b>Samedi 13 et dimanche 14 février 2010</b> Ecole Polytechnique Complexe sportif Route de Saclay 91120 PALAISEAU

**II.2 - INSCRIPTIONS :**

- Les responsables départementaux transmettent par e-mail à Ghislaine BRIEZ ([gbriez@fftir.org](mailto:gbriez@fftir.org)) et Dominique ESNAULT ([desnault@lirtidf.org](mailto:desnault@lirtidf.org)) :

◆ les résultats de leurs championnats départementaux sous format Excel avec l'indication du choix des séries des tireurs à l'Arbalète,

**au plus tard le 11 janvier (Arbalète Field, Arbalète Match, Cible Mobile)  
et le 18 janvier 2010 (Carabine et Pistolet).**

- Ils adressent par courrier à la Ligue un exemplaire de leur palmarès, ainsi que les fiches d'inscription individuelles de leurs tireurs, classées par ordre alphabétique. Celles-ci serviront à enregistrer les participants aux championnats régionaux.

- La Ligue envoie la liste des tireurs sélectionnés - avec, selon les disciplines, leur(s) série(s) - à chaque club concerné à partir du 16 janvier (Arbalète Field et Match) et du 23 janvier 2010 (Pistolet et Carabine). Cette liste peut aussi être consultée sur le site internet de la Ligue (<http://ligue.idf-tir.org/>).

- Les Clubs contactent leurs tireurs pour leur faire part de leur qualification et signalent en retour à la Ligue ceux qui ne désirent pas participer aux championnats régionaux afin qu'ils soient retirés des plans de tir et qu'ils ne soient pas facturés.

**Ces informations doivent parvenir à la Ligue au plus tard le 22 janvier (arbalète field, arbalète match, cible mobile) et le 29 janvier 2010 (carabine et pistolet),  
date de clôture des inscriptions et d'émission des factures.**

- La Ligue adresse alors les factures aux clubs qui doivent retourner leur règlement au plus tard le 12 février 2010.

**Rappel : le montant des factures doit être intégralement réglé.**

**Toute déduction devra être accompagnée d'un justificatif. En l'absence de ce document, les sommes non réglées resteront dues.**

**II.3 - ENGAGEMENTS :**

Les droits d'engagement s'élèvent à :

- **7 Euros** par discipline, pour les CADETS et JUNIORS,
- **13 Euros** par discipline, pour les ADULTES.

Le règlement est à libeller à l'ordre de la Ligue Régionale de Tir par chèque bancaire.  
**Date limite de règlement : 12 février 2010.**

**II.4 - ARBITRAGE :**

Les impacts seront évalués par des machines électroniques. Le tireur pourra regarder ses cartons et vérifier la transcription des points. Les contestations relatives à la valeur des impacts ne seront pas admises.

**III - CHAMPIONNATS DE FRANCE**

**III.1 - DATES ET LIEU : du 29 mars au 4 avril 2010 à MONTLUÇON.**

**III.2 - INSCRIPTIONS :** Voir Règlement de GESTION SPORTIVE F.F TIR 2009-2010.

**III.3 - ACCÈS :** Qualification des meilleurs tireurs en fonction des quotas définis dans les tableaux spécifiques.  
Voir règlement de GESTION SPORTIVE F.F TIR 2009-2010.

**IV - TABLEAUX DES QUOTAS DE PARTICIPATION**

**PISTOLET 10M  
N° INFO : 100**

<b>CATEGORIES</b>	<b>NB DE COUPS</b>	<b>SURCLASSEMENT</b>	<b>QUOTAS ACCES REGIONAUX</b>	<b>Séries</b>
Cadets Filles	40	Possible JF-D1	<b>14</b>	Imposée
Cadets Garçons	60	Possible JG-S1	<b>38</b>	Imposée
Juniors Filles	40	Possible D1	10	Imposée
Juniors Garçons	60	Possible S1	20	Imposée
Dames 1	40	-	<b>44</b>	Imposée
Dames 2	40	Possible D1	<b>29</b>	Imposée
Dames 3	40	Possible D2-D1	15	Imposée
Seniors 1	60	-	94	Imposée
Seniors 2	60	Possible S1	94	Imposée
Seniors 3	60	Possible S2-S1	63	Imposée

**PISTOLET VITESSE 5 CIBLES 10M  
N° INFO : 102**

<b>CATEGORIES</b>	<b>NB DE COUPS</b>	<b>SURCLASSEMENT</b>	<b>QUOTAS ACCES REGIONAUX</b>	<b>Série</b>
Cadets Filles	30	Possible JF-D1	Open	Imposée
Cadets Garçons	40	Possible JG-S1	Open	Imposée
Juniors Filles	30	Possible D1	Open	Imposée
Juniors Garçons	40	Possible S1	Open	Imposée
Dames 1	30	-	Open	Imposée
Dames 2	30	Possible D1	Open	Imposée
Dames 3	-	Imposé D2-D1	-	-
Seniors 1	40	-	Open	Imposée
Seniors 2	40	Possible S1	Open	Imposée
Seniors 3	40	Possible S2-S1	Open	Imposée

**PISTOLET STANDARD 10M  
N° INFO : 103**

<b>CATEGORIES</b>	<b>NB DE COUPS</b>	<b>SURCLASSEMENT</b>	<b>QUOTAS ACCES REGIONAUX</b>	<b>Séries</b>
Cadets Filles	-	Imposé CG-JF	-	-
Cadets Garçons	30	Possible JG-S1	Open	Imposée
Juniors Filles	30	Possible D1	Open	Imposée
Juniors Garçons	40	Possible S1	Open	Imposée
Dames 1	30	-	Open	Imposée
Dames 2	30	Possible D1	Open	Imposée
Dames 3	-	Imposé D2-D1	-	-
Seniors 1	40	-	Open	Imposée
Seniors 2	40	Possible S1	Open	Imposée
Seniors 3	40	Possible S2-S1	Open	Imposée

**Pistolet-Carabine-Arbalète-Cible Mobile 10M****CARABINE 10M****N° INFO : 104**

<b>CATEGORIES</b>	<b>NB DE COUPS</b>	<b>SURCLASSEMENT</b>	<b>QUOTAS ACCES REGIONAUX</b>	<b>Séries</b>
Cadets Filles	40	Possible JF-D1	<b>21</b>	Imposée
Cadets Garçons	60	Possible JG-S1	50	Imposée
Juniors Filles	40	Possible D1	20	Imposée
Juniors Garçons	60	Possible S1	20	Imposée
Dames 1	40	-	35	Imposée
Dames 2	40	Possible D1	15	Imposée
Dames 3	40	Possible D2-D1	5	Imposée
Seniors 1	60	-	56	Imposée
Seniors 2	60	Possible S1	38	Imposée
Seniors 3	60	Possible S2-S1	<b>18</b>	Imposée

**ARBALETE MATCH 10M****N° INFO : 107**

<b>CATEGORIES</b>	<b>NB DE COUPS</b>	<b>SURCLASSEMENT</b>	<b>QUOTAS ACCES REGIONAUX</b>	<b>Séries</b>
Cadets Filles	-	Imposé JF	-	
Cadets Garçons	-	Imposé JG-S1	-	
Juniors Filles	40	-	Open	Choix
Juniors Garçons	40	Possible S1	Open	Choix
Dames 1	40	-	Open	Choix
Dames 2	-	Imposé D1	-	
Dames 3	-	Imposé D1	-	
Seniors 1	60	-	Open	Choix
Seniors 2	-	Imposé S1	-	
Seniors 3	-	Imposé S1	-	

**ARBALETE FIELD 10M****N° INFO : 108**

<b>CATEGORIES</b>	<b>NB DE COUPS</b>	<b>SURCLASSEMENT</b>	<b>QUOTAS ACCES REGIONAUX *</b>	<b>Séries</b>
Cadets Filles	-	Imposé CG-JG-D1	-	
Cadets Garçons	40	Possible JG-S1	20	Choix
Juniors Filles	-	Imposé JG-D1	-	
Juniors Garçons	40	Possible S1	10	Choix
Dames 1	40	-	13	Choix
Dames 2	40	Possible D1	7	Choix
Dames 3	-	Imposé D2-D1	-	
Seniors 1	40	-	29	Choix
Seniors 2	40	Possible S1	15	Choix
Seniors 3	-	Imposé S2-S1	-	

\* le nombre de participants pourra être ajusté en fonction des places disponibles

**CIBLE MOBILE 10 MÈTRES**  
**N° INFO : 109**

<b>CATEGORIES</b>	<b>NB DE COUPS</b>	<b>SURCLASSEMENT</b>	<b>QUOTAS ACCES REGIONAUX</b>	<b>Séries</b>
Cadets Filles	-	Imposé JF-D1	-	-
Cadets Garçons	-	Imposé JG-S1	-	-
Juniors Filles	40	Possible D1	Open	-
Juniors Garçons	60	Possible S1	Open	-
Dames 1	40	-	Open	-
Dames 2	-	Imposé D1	-	-
Dames 3	-	Imposé D1	-	-
Seniors 1	60	-	Open	-
Seniors 2	60	Possible S1	Open	-
Seniors 3	-	Imposé S2-S1	-	-

**CIBLE MOBILE MIXTE 10 MÈTRES**  
**N° INFO : 110**

<b>CATEGORIES</b>	<b>NB DE COUPS</b>	<b>SURCLASSEMENT</b>	<b>QUOTAS ACCES REGIONAUX</b>	<b>Séries</b>
Cadets Filles	-	Imposé JG	-	-
Cadets Garçons	-	Imposé JG-S1	-	-
Juniors Filles	-	Imposé JG-S1	-	-
Juniors Garçons	40	Possible S1	Open	-
Dames 1	-	Imposé S1	-	-
Dames 2	-	Imposé S2-S1	-	-
Dames 3	-	Imposé S2	-	-
Seniors 1	40	-	Open	-
Seniors 2	40	Possible S1	Open	-
Seniors 3	-	Imposé S2-S1	-	-

**CHAMPIONNATS DES CLUBS Carabine et Pistolet 10m -  
Carabine et Pistolet 10m Ecole de Tir**

Les règles générales, ainsi que les règles spécifiques, du CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS Carabine et Pistolet 10m - Carabine et Pistolet 10m Ecole de Tir sont définies dans la GESTION SPORTIVE F.F.TIR - Section Compétition 2009-2010 - pages 54 à 65.

**I - COMPOSITION DES EQUIPES**

Carabine et Pistolet 10m :

Les équipes sont composées de 5 tireurs dont :

- au minimum 1 jeune (minime ou cadet ou junior, fille ou garçon) ou 1 dame,
- au maximum 2 tireurs inscrits sur les listes HN du MJSVA, et,
- au maximum 1 tireur étranger (ET) licencié à la FFTIR.

Chaque Club ne pourra présenter qu'une équipe.

Carabine et Pistolet 10m Ecole de Tir : les équipes **ne sont pas** obligatoirement mixtes.

Elles sont composées de 3 tireurs dont :

- 1 Poussin, 1 Benjamin, 1 Minime (fille ou garçon),
- au maximum 1 tireur étranger (ET) licencié à la FFTIR.

Les clubs pourront présenter plusieurs équipes au tour départemental mais seule l'équipe classée 1ère pourra participer aux régionaux.

**II - DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION**

1<sup>ère</sup> partie : match de qualification pour toutes les équipes participantes.

2<sup>e</sup> partie : phases finales destinée aux meilleures équipes.

**III - CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX**

**Date limite : 6 décembre 2009.**

Les résultats devront être adressés par mail dès la fin de la compétition à Ghislaine BRIEZ ([gbriez@fftir.org](mailto:gbriez@fftir.org)).

**Seront qualifiés pour le niveau régional :**

Carabine et Pistolet 10m

les 3 premiers Clubs de chaque département, puis les 6 meilleurs suivants sur toute l'Ile de France.

Carabine et Pistolet 10m Ecole de Tir

la 1<sup>ère</sup> équipe de chaque département, puis les 7 meilleures équipes de l'Ile de France, soit 15 équipes carabine et 15 équipes pistolet.

#### **IV - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX**

Ils se dérouleront :

Carabine et Pistolet 10m Ecole de Tir      **Samedi 9 janvier 2010**  
**Ecole Polytechnique**  
**Complexe sportif**  
**Route de Saclay**  
**91120 PALAISEAU**

L'engagement est de 30 € par équipe (1 seule équipe par club).

Carabine et Pistolet 10m      **Dimanche 10 janvier 2010**  
**Ecole Polytechnique**  
**Complexe sportif**  
**Route de Saclay**  
**91120 PALAISEAU**

L'engagement est de 50 € par équipe (1 seule équipe par club).

#### **V - CHAMPIONNAT DE FRANCE**

**V.1 - DATES ET LIEU :**      **6 et 7 février 2010 à AUBAGNE**

**V.2 - QUALIFICATIONS :**

Carabine et Pistolet 10m

Pour être qualifié au Championnat de France, il faut appartenir à la 1<sup>ère</sup> ou à la 2<sup>ème</sup> Division à l'issue du Match de Qualification de Niveau Régional.

Carabine et Pistolet 10m Ecole de Tir

Seront qualifiés dans chaque discipline pour le niveau national : les 28 équipes Championnes Régionales, plus les 12 meilleures équipes suivantes.